

CPAM 92
92026 NANTERRE CEDEX

Mon numéro : 2 85 04 92 025 156 72
 Mon nom ou celui de mon ayant droit :
 MACALOU Kouta
 Pour mes démarches, j'utilise mon compte ameli.
 Avec l'appli sur mon smartphone c'est très simple !

3646 Service gratuit
+ prix appel

Mme MACALOU Kouta
 20 AVE DU DOCTEUR FLEMING
 92600 ASNIERES SUR SEINE

Le 29/01/2026

> MON ATTESTATION DE DROITS À L'ASSURANCE MALADIE

Madame,

Vous êtes affiliée à un régime d'assurance maladie pour la protection de votre santé.

Pour faire valoir vos droits, vous trouverez ci-joint une attestation à présenter aux professionnels de santé (médecins, pharmaciens, etc.) si vous ne disposez pas de la carte Vitale.

En cas de changement d'activité, de déménagement, de mariage ou de naissance, pensez à informer rapidement votre organisme d'assurance maladie et à mettre à jour votre carte Vitale. Vos droits seront ainsi actualisés.



La mise à jour de ma carte Vitale, c'est maintenant !

Je peux mettre à jour ma carte Vitale dans la plupart des pharmacies.

Avec toute mon attention,

votre correspondant de l'Assurance Maladie



→ Votre attestation de droits à l'Assurance Maladie à présenter aux professionnels de santé

Mon numéro : 2 85 04 92 025 156 72

Mon nom ou celui de mon ayant droit :

MACALOU Kouta

Mon attestation de droits à l'Assurance Maladie

Valable du 29/01/2026 au 28/01/2027 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

Organisme de rattachement sécurité sociale	Code gestion	N° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous)	Modulation du ticket modérateur
01 921 9251	10	2 85 04 92 025 156 72	
Bénéficiaires(s) <i>nom de famille suivi d'un éventuel nom d'usage</i>		N° de sécurité sociale du bénéficiaire (pour information)	Né(e) le / rang
MACALOU Kouta a déclaré un médecin traitant		2 85 04 92 025 156 72	29/04/1985 1
GABA Ismaël		1 21 02 92 025 091 90	11/02/2021 1
GABA Mohamed		1 22 02 92 025 069 63	08/02/2022 1

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.

Conformément au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès du Directeur de votre organisme d'assurance maladie ou de son Délégué à la Protection des Données. En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés.

La loi rend possible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1, et suivants du Code Pénal). En outre, la falsification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont passibles d'une pénalité financière au titre des articles L.114-17-1 du Code de la Sécurité sociale.